



RAYE-ET-CHARNAY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Situation : Le village est groupé au pied d'une montagne, dont l'église couronne le sommet, et s'incline sur la rive droite du Suran.

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton et bureau de poste de Saint-Amour, perception de Gigny ; succursale, érigée le 15 septembre 1846 ; à 15 km de Saint-Amour et 30 km de Lons-le-Saunier.

Altitude 375 m.

Le territoire est limité au nord par Loysia ; au sud par Véria et Gigny ; à l'est par Gigny et Loysia, et à l'ouest par Chevreau et Véria.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 4 de Lons-le-Saunier à Montfleur ; par les chemins vicinaux tirant à Loysia, à la route départementale n° 15, d'Orgelet à Saint-Amour, au chemin n° 4, et de Loysia à Gigny ; par la rivière du Suran, le ruisseau de la Doye, le bief de Varay, le bief de la fontaine de la Roche, et le ruisseau de l'Étang. Le bief de la fontaine sous la Roche sépare Graye-et-Charnay de Véria, sur une petite longueur.

Les maisons, assez bien bâties en pierre et couvertes en tuiles creuses, sont généralement élevées d'un étage au dessus du rez-de-chaussée.

Population : en 1790 : 400 habitants ; en 1846, 378 ; en 1851, 346, dont 178 hommes et 168 femmes ; population spécifique par km² : 54 habitants ; 75 maisons, savoir : à Graye, 40, à Charnay, 30, à Carrat ou à l'Amende, 5 ; 77 ménages. En 2002 : 629 habitants. Les habitants n'émigrent pas.

État-Civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1792.

Vocabulaire : Saint Saturnin.

Graye était de la paroisse de Loisia.

Série communale à la mairie ; la série du greffe a reçu les cotes 3 E 4360 à 4368, 3 E 8374, 3 E 10941 à 10943 et 3 E 11710. Tables décennales : 3 E 1325 à 1333.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 496 et 497, 5 Mi 1236 et 1237, 2 Mi 1052, 2 Mi 1750, 5 Mi 19 et 20 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1828 : 630 Ha 59 a, divisé en 4338 parcelles que possèdent 295 propriétaires, dont 161 forains ; 260 Ha en terres labourables, 147 Ha en bois, 120 Ha en prés, 63 Ha en parcours, 22 Ha en friches et broussailles, et le surplus en jardins, murs et sol de bâtiments.



Le sol, partie en plaine, partie montagneux, produit du blé, de l'avoine, du maïs, beaucoup de foin, peu de seigle, d'orge, de fourrages artificiels, de légumes secs, et de vin rouge. On importe presque tout le vin.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, des mulets, quelques chèvres, et on y engraisse des porcs. 15 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait peu de progrès.

Il y a des carrières de marbre, exploitées, des sablières, des carrières de pierre à bâtir, de taille, à chaux ordinaire et hydraulique, peu exploitées.

Il existe deux moulins à quatre tournants.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, quatre ponts en pierre et 128 Ha 2 a de pâtures, prés et bois.

Il n'y a point de maison commune : l'instituteur, l'institutrice laïque, les écoles, fréquentées en hiver par 42 garçons et 30 filles, occupent une maison louée à cet effet.

Bois communaux : 66 Ha 94 a, coupe annuelle : 2 Ha.

Budget : recettes ordinaires : 2194 fr., dépenses ordinaires : 2186 fr.

NOTICE HISTORIQUE

L'opinion la plus accréditée sur l'origine de Graye, est que sa fondation est due à une colonie grecque, qui vint s'établir dans la vallée du Suran, soit avant, soit pendant la conquête romaine. Le nom de Graye, celui de Gréa, que portent la plupart des familles de ce village, de nombreuses dénominations helléniques, d'anciens usages, analogues à ceux qu'on rencontre dans le midi de la Gaule, des croyances populaires sorties du paganisme, la forme des toitures des maisons, tout en un mot concourt à justifier cette opinion. Le culte rendu à la source de la Doye, la crainte qu'inspire encore aux enfants la *dame verte*, se promenant en carrosse dans le pâquier du Vernois, remontent en droite ligne au delà du christianisme.

La position de l'église de Graye, au sommet d'une montagne isolée, sa dédicace à saint Saturnin ou saint Sorlin, premier évêque de Toulouse, martyrisé en 252, sous l'empereur Gallus, font supposer que cet édifice a succédé à un temple païen. De 990 à 994, Bernon, comte en Bourgogne, donna Graye, avec plusieurs autres domaines, pour servir de dotation à l'abbaye de Gigny qu'il fondait ; les moines se choisirent, comme c'était la coutume, un avoué chargé de défendre le temporel du monastère. Dans ce village, cet officier et ses successeurs usurpèrent bientôt la propriété des terres confiées à leur garde, firent construire un château près de l'église et se qualifièrent de seigneurs du lieu. En 1225, Guillaume de Graye, damoiseau, fit hommage au prieur de Gigny, de son *meix de Leschaux*, chargé d'un cens de deux sols et d'une mesure d'avoine, dû précédemment aux chartreux de Montmerle. En 1277, Raymond, prévôt de Graye, traita avec le prieur du même monastère, au sujet des injures graves et des dommages considérables commis par lui, envers l'église de Gigny. Il promit, en réparation, de payer 200 livres viennoises d'amende, et relâcha aux religieux divers héritages situés à Graye. En 1279, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, accorda au prieur Guillaume et à ses successeurs, la haute justice sur les seigneuries de Gigny et de Graye. En 1294, Guillaume de Graye, fils du prévôt Raymond, abandonna au même prieur et à ses religieux, tous les biens et droits qu'il tenait d'eux en fief-lige et qu'il pouvait prétendre dans l'étendue des paroisses de Graye, Loysia et Gigny. En contre-échange, les moines lui cédèrent en fief-lige, et sous la réserve de l'hommage, tous leurs biens et droits dans les paroisses et territoires de Dommartin, Varennes-Saint-Sauveur et Chelères, et au hameau des *Crosses*, paroisse de Frontenaud. Ils ne se réservèrent que le patronage des église, les dîmes, les oblations, les sépultures et autres droits ecclésiastiques, concédant toutefois à ce vassal, en augmentation de fief, 40 quarts de blé, moitié froment et seigle, à percevoir chaque année sur les dîmes de Dommartin et de Varennes. Dès ce moment Graye, et Charnay qui en était une dépendance, et dont le nom ne commence à figurer dans les chartes qu'au commencement du XIV^e siècle, furent définitivement réunies à la terre monastique de Gigny ; leurs habitants furent dès-lors soumis aux mêmes charges féodales que ceux des autres villages de la seigneurie.

Château : le château du prévôt de Graye était assis au nord du cimetière, en un lieu où l'on reconnaît des ruines et qui porte le nom de *Place du château*. Il était de forme rectangulaire, et ceint de fossés creusés dans le roc vif. Il y avait deux autres tours, l'une au sud-est du cimetière et l'autre au nord-ouest du château.



Affranchissement : le 27 juin 1687, Abraham de Thésut, prieur de Gigny, considérant « que la macule de main-morte gênait le commerce des habitants et leur établissement ; qu'il était peu convenable du reste à un chrétien, de porter le nom d'esclave, tandis que la liberté semblait devoir être naturelle ; que les offres que lui faisaient ses sujets lui étaient plus utiles et à profit que l'incertitude des échutes », déchargea et affranchit à perpétuité les habitants de Graye-et-Charnay, leurs enfants nés et à naître et leurs biens de toute macule de main-morte, à charge par eux de lui payer et à ses successeurs, à perpétuité, un supplément de cens d'un cinquième. Ce traité n'ayant pas été revêtu des formes requises pour sa validité, resta sans effet. Les chanoines de Gigny, dans le lot desquels était entrée la communauté de Graye-et-Charnay, déclarèrent affranchir les habitants présents et futurs de ce village, ainsi que leurs biens, de la main-morte réelle et personnelle, à condition que les cens dus, au lieu d'être fixés, comme précédemment à la mesure du château de Gigny, pesant 24 livres, le seraient à la mesure royale du bailliage d'Orgelet, pesant 30 livres. Cet affranchissement, daté du 2 août 1778, fut confirmé par lettres-patentes du roi, du 6 janvier 1783, homologuées au parlement de Besançon, le 24 mai suivant.

Église : l'église de Graye occupe une position pittoresque, au sommet d'un monticule ayant la forme d'un cône tronqué, d'où la vue plonge sur toute la vallée du Suran. Elle est orientée et dédiée à saint Saturnin, dont on célèbre la fête le 29 novembre. Elle se compose de trois nefs, d'un chœur rectangulaire, d'une sacristie et d'un clocher s'élevant au-dessus de la partie antérieure du chœur. Les nefs, de bonnes proportions et nouvellement construites, sont décorées de pilastres et de colonnes de l'ordre toscan, sur lesquelles retombent les arêtes et arcs doubleaux des voûtes. Le chœur et le clocher ne sont autre chose que l'église primitive. La porte d'entrée est surmontée d'une niche, qui renferme une statue en pierre, parfaitement sculptée, représentant un saint moine. Les boiseries du maître-autel et du chœur ont été exécutées avec talent par M ; le curé actuel de Graye. Des deux chapelles, l'une est dédiée à sainte Foy, l'autre à saint Loup, évêque de Chalon-sur-Saône.

L'église de Graye dépendit jusqu'en 1742, du diocèse de Besançon, tandis que celle de Gigny était du diocèse de Lyon. Elle était déjà qualifiée de paroissiale en 1294, et unie à celle de Loysia. Les desservants prenaient le titre de curés de églises de *Graye et Loysia*. Le presbytère était près de l'église et joignait d'un côté le cimetière et de l'autre le chemin de la Procession. Le curé résidait tantôt à Graye, tantôt à Loysia. Il entretenait un vicaire dans le lieu qu'il n'habitait pas. Près du cimetière, est un tilleul très ancien, d'une grosseur et d'une beauté remarquables. Suivant un usage immémorial, les religieux de Gigny allaient chaque année en procession à l'église de Graye, le mardi des Rogations. Après avoir été reçus avec la bannière, par le desservant du lieu, ils y célébraient solennellement la messe, et ensuite ils déjeunaient au presbytère ou sous le tilleul du cimetière. Le curé de Graye leur devait ce déjeuner frugal, qui ne consistait qu'en un potage de millet, suivi de la *tarte verte*, et pour lequel le prieur de Gigny lui livrait une prébende, d'un pain de couvent et de deux pintes de vin, pour chaque moine. Le curé de Loysia faisait aussi une procession des Rogations à Graye, mais un autre jour que celle de Gigny.

Évènements divers : les administrateurs Lémare et Génisset, envoyés dans le canton de Saint-Julien pour étudier l'esprit de la population, se présentèrent, au mois d'octobre 1793, à Graye-et-Charnay, dont les habitants passaient pour contre-révolutionnaires. Ils se firent accompagner par 50 hommes de la garde nationale de Gigny. Leur présence jeta la terreur dans le village.

Bibliographie : Histoire de Gigny, par M. Gaspard. – Annuaire du Jura, année 1842.